

COMPTE RENDU DU 24 FÉVRIER 2015. CONSEIL MUNICIPAL

Excusés : Marc Panerai, Jean-Pierre Cros

1. Signature du registre des délibérations de novembre 2014.

2. Le maire demande le rattachement de deux délibérations, l'une portant sur le choix d'un architecte et l'autre portant sur un programme et une demande de subvention voirie
Accepté à l'unanimité des membres présents.

3. Présentation des résultats des comptes de 2014 et des prévisions budgétaires 2015 par Fabienne Falconnet.

Concernant la partie investissement du budget communal et notamment la partie columbarium, le maire précise qu'afin de prévenir des demandes de dépôts d'urnes funéraires, il propose de consacrer un emplacement au sein du cimetière pour la création d'un columbarium et un emplacement pour un jardin du souvenir. Il demande au conseil municipal l'autorisation de constituer un dossier avec plusieurs devis qu'il présentera lors d'un prochain conseil municipal.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

4. Le maire propose un programme de voirie triennal pour un montant de 100 340€HT. Une demande de subvention sera effectuée auprès du Conseil Général de l'Isère.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

5. Les collectivités ont l'opportunité de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à leur charge en cas de maladie, de décès, d'invalidité, d'incapacité ou d'accident de leurs agents. Le centre de gestion de l'Isère peut souscrire de tels contrats pour leur compte. Il est proposé de charger cet organisme de négocier auprès d'une entreprise d'assurance, un contrat groupe, chaque collectivité se réservant la faculté d'y adhérer.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

6. Le maire propose de nommer un référent pour la Médiathèque de St Antoine l'Abbaye parmi les habitants de Dionay. Mme Danielle Ginier, fervente lectrice, est proposée pour représenter la commune.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

7. Chaque année la convention de déneigement est revue avec Mr Jean-Claude Giloz. Après discussions, le tarif est porté à 52€/heure et le forfait d'astreinte à 350€ pour la période hivernale 2014-2015.

Accepté à l'unanimité des votants.

Il est rappelé que Mr Giloz Jean-Claude doit réduire son activité pour la saison 2015-2016. Il a été convenu que Jean-Claude conserverait la lame de déneigement, mais ne déneigerait plus qu'une partie de la commune, à savoir

- Le village
- Le haut de la commune et la route de l'Estra.

Il est à prévoir de nouveaux prestataires pour la route de la ville d'or, et la route de St Jean le Fromental. La commission Infrastructure Logistique Inter-Communes (ILIC) doit se pencher rapidement sur ce dossier.

8. La commune est propriétaire de reliques et reliquaires classés (4 au total) issus de la Chapelle St Jean le Fromental. Vu la non-sécurisation de la Chapelle St Jean le Fromental, ces bustes après avoir été restaurés, sont exposés au Musée de St Antoine l'Abbaye depuis 2011 afin de promouvoir la chapelle.

Monsieur le maire demande l'autorisation au conseil municipal de la prorogation de ce dépôt temporaire au Musée Départemental de St Antoine l'Abbaye. La commune restant propriétaire desdits bustes.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

9. Notre commune n'ayant pas le matériel et personnel pour effectuer certaines tâches (tractopelle avec chauffeur par exemple) la commune de St Antoine l'Abbaye propose une convention de mise à disposition de matériel et de personnel précisant les conditions et coûts de cette prestation.

Accepté à l'unanimité des membres présents après lecture de ladite convention.

10. La commune fait appelle au receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable. Le maire propose de lui accorder une indemnité de conseil.

Accepté à la majorité des membres votants, 3 conseillers souhaitant s'abstenir.

11. Le service de la Direction Départementale des Territoires (DDT) qui instruisait les autorisations d'urbanisme met fin à ses missions en juillet 2015.

La communauté de communes du Pays de St Marcellin -en partenariat avec les communautés de Vinay Vercors Isère et de la Bourne à l'Isère- propose de mettre en place, au sein de ses services, un Service d'Instruction des Autorisations d'Urbanisme (SIAU) afin de prendre le relais auprès des communes du territoire Sud Grésivaudan.

Le coût prévisionnel pour Dionay pour le deuxième semestre de 2015 serait de 300€.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

12. Concernant la location de la salle des fêtes de Dionay, le maire explique qu'il a noté que la salle était autant louée par les Dionaysiens que par les Antonins. Il propose que le tarif « Famille-Association de Dionay » soit étendu aux familles et associations de St Antoine à savoir :

Nature des locations	Locataires	Tarif Hiver TTC € *	Tarif Eté TTC € **	Caution
Mariages, fêtes, soirées d'associations	Familles -Associations Dionay et St Antoine l'Abbaye	130	130	300
Stages sur un week-end ou 2 jours	Familles -Associations Dionay et St Antoine l'Abbaye	190	130	300

Est soulevé la question de la gratuité de la salle pour les associations. Il est entendu que les associations bénéficieront de la gratuité de la salle de Dionay une fois par an.

Il est précisé, que par réciprocité, les familles et associations dionaysiennes pourront bénéficier des mêmes tarifs et conditions pour la location de la salle des fêtes de St Antoine l'Abbaye que les Antonins.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

Grégory Landais, référent de la commission bâtiments expose le projet de rénovation de la salle des fêtes de Dionay.

Côté Sud :

- créer un sas au niveau de l'entrée principale
- agrandir 2 fenêtres
- la porte de secours serait transformée en porte-fenêtre.

La toiture et la charpente seraient à rénover.

Côté Est : - création d'un œil de bœuf avec vue sur l'église.

Derrière la salle : - création d'un local technique en prolongement de la toiture.

Isolation par l'extérieur avec un bardage. Mathieu Junique demande qu'une étude thermique soit effectuée pour savoir laquelle de l'isolation intérieure ou extérieure serait la plus adaptée.

Intérieur :

- sol à refaire pour que l'humidité ne remonte plus le long des murs
- toilettes à reprendre
- charpente apparente
- éclairage.

Extérieur - fermeture de l'extérieur pour la sécurité des enfants notamment.

Construction d'un chenal pour évacuation des eaux pluviales sur le versant nord.

Le maire demande l'autorisation de consulter un architecte afin d'avoir un projet plus précis pour contacter la DDT, l'architecte-conseil et d'autres organismes afin de l'aider dans ce projet et d'obtenir des subventions.

Des architectes seront consultés dont M. Crouzet Jean-Pascal.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

13. Pour plus de lisibilité, la délibération portant sur la taxe d'aménagement et ses exonérations, prise le 25/11/2014 doit être reprécisée quant aux exonérations totales et partielles.

Accepté à l'unanimité des membres présents.

14. Tour de garde pour les élections des 22 et 29 mars 2015

Dimanche 22 mars 2015

Tours de garde		
Tranche horaire	CONSEILLERS	
8h - 10h	Jean Claude	Laure
10h - 12h	Béatrice	
12h - 14h	Sophie	Jean-Pierre
14h - 16h	Grégory	
16h -18h	Christian	Mathieu

Dimanche 29 mars 2015

Tours de garde		
Tranche horaire	CONSEILLERS	
8h - 10h	Christian	Fabienne
10h - 12h	Grégory	Béatrice
12h - 14h	René	Mathieu
14h - 16h	Christian	Sophie
16h -18h	Jean Claude	Fabienne

15. Questions diverses,

✚ Taille des arbres

- demande de devis pour la taille des platanes et rafraichissement du tilleul (mairie-église-auberge).

✚ Parc éolien

- information sur les 2 opérateurs qui sont venus présenter leur projet (EDF Énergies Nouvelles & EDP Renewables). De concert avec le SEDI et la CCPSM, un courrier va leur être adressé afin d'avoir quelques précisions et savoir quel financement ces entreprises nous proposent.

✚ SPA

- Suite à la réponse pertinente apportée par Jean-Pierre Cros, la convention n'a pas été renouvelée.

✚ Commission voirie

- La réunion de la commission a pu mettre en avant les travaux nécessaires (fossés, apport et mise en place de matériaux, fourniture et pose de canalisation, emplois, etc...).

✚ Commission infrastructure Logistique Inter-Communes (ILIC)

- Il est rappelé que notre employé communal envisage de faire valoir ses droits à la retraite à l'automne 2015. Le maire demande à la commission ILIC de bien vouloir se pencher sur ce dossier afin que René puisse former son successeur.

✚ Commission évènementielle

- Prochaine réunion de la Chapelle St Jean le Fromental le lundi 9 mars à 18h30 en mairie.

- Mme Avenier demande si la création d'une zone de loisir sur la propriété de M. Pochat est envisageable. Réponse du maire : « c'est non ».

La création d'une zone de loisirs demande des investissements importants :

- modification du PLU (plan local d'urbanisme)
- création de voiries
- défense incendie

- Mme Avenier informe le conseil que les ateliers de création (Ronde des Arts, Le château de l'Arthaudière, les galeries d'art de St Antoine et Sophie Avenier) souhaitent mettre un place un dépliant touristique. Elle demande à la commune si elle peut les soutenir financièrement pour un montant de 60€.

- Tous les premiers samedis après midi de chaque mois, atelier poterie, salle de réunion.

Prochain conseil municipal le 31 mars 2015 à 19heures en présence du Trésorier, M. ORSET

Fin de séance 22 heures.